

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **48 (1940)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE

L'Association du Vieux-Lausanne a fait paraître son rapport sur son activité au cours de l'année 1939.

« Durant l'exercice 1939, l'association a reçu de nombreux dons, des pastels, des aquarelles, des portraits, divers objets qui ont enrichi sa collection iconographique de Mon-Repos et celles de l'Evêché. M^{me} et M. Louis Buttin-de Loës ont fait don à l'association de leur maison de Grandvaux avec son mobilier et les collections artistiques qu'elle contient, les donateurs restant usufruitiers ; ce geste généreux a été enregistré avec la plus vive reconnaissance.

Les fouilles de Vidy et de la Maladière ont coûté fr. 728.80, le pavillon de Vidy, fr. 235. Le compte de profits et pertes présente un déficit de fr. 1242.10 sur un total de dépenses de fr. 4621.10. La subvention communale est de fr. 1920, celle de la Confédération de fr. 560 ; la Société académique vaudoise a donné un subside de fr. 500 ; les dons pour les fouilles de Vidy ont atteint fr. 550. Les contributions annuelles rapportent fr. 903. »

L'assemblée générale annuelle de l'association a eu lieu le 1^{er} juillet à l'Hôtel de Ville. M. G.-A. Bridel, président, a dirigé les délibérations, après quoi il a présenté un travail très goûté sur *Une famille lausannoise de musiciens, la famille Hoffmann*. La *Revue historique vaudoise* publiera cette communication dans un de ses plus prochains fascicules.

BIBLIOGRAPHIE

Les monnaies du Pays de Vaud au XVI^{me} siècle¹.

L'histoire politique et religieuse du Pays de Vaud au XVI^e siècle a attiré l'attention de nombreux historiens et chercheurs. Beaucoup d'événements de cette époque si importante ne s'expliquent pourtant que difficilement.

¹ Colin-H. Martin, conservateur du Cabinet des médailles du canton de Vaud : *La réglementation bernoise des monnaies du Pays de Vaud 1536-1623*. Librairie de droit, F. Roth et Cie, Lausanne, 1940.

Cela provient du fait que l'on a négligé jusqu'ici l'histoire économique d'une période au cours de laquelle des événements considérables — entre autres la découverte de l'Amérique et de ses richesses variées — vinrent transformer notre situation économique et sociale. L'histoire monétaire du XVI^e siècle acquiert de ce fait un intérêt particulier.

Dans son *Histoire monétaire de Lausanne*, Morel-Fatio s'était arrêté à la fin de la période épiscopale et savoisienne. M. Colin-H. Martin, le successeur de M. Gruaz comme conservateur du Médaillier cantonal, a entrepris, à la suite de nombreuses recherches, de continuer cette œuvre pour l'ensemble du Pays de Vaud. Il a recherché, pour cette période, ce que devinrent chez nous les monnaies si diverses des temps antérieurs, quelle fut la politique et la législation bernoises à ce sujet et les conséquences qui en résultèrent à tous les points de vue.

M. Martin nous révèle ainsi tout un côté de l'histoire du Pays de Vaud au XVI^e siècle et cela d'une manière claire et intéressante. On ne pourra pas désormais apprendre tout à fait ou écrire l'histoire de cette époque sans consulter le petit volume de M. Martin.

E. M.

Institutions politiques du Pays de Vaud du XI^e au XIII^e siècle¹

Un jeune docteur en droit, M. Marc Chapuis, renouant de lointaines traditions², a fait une thèse sur les institutions de notre pays au moyen âge. Il a étudié la période obscure qui s'étend de la fin du second royaume de Bourgogne à la mort de Berthold V de Zähringen.

C'est l'époque pendant laquelle se constitue chez nous, plus tard qu'ailleurs, le régime féodal. Bien que leur puissance fût fort affaiblie, les derniers rois de Bourgogne transjurane avaient pu conserver encore quelque pouvoir ; ils résidaient dans le pays et avaient maintenu dans une certaine dépendance leurs fonctionnaires qui n'avaient pas pu, comme ailleurs, rendre leurs charges héréditaires et, par là, échapper à l'autorité du prince.

On sait que, à la mort de Rodolphe III, ses États passèrent aux rois de

¹ Marc CHAPUIS, *Recherches sur les institutions politiques du Pays de Vaud du XI^e au XIII^e siècle 1032-1218*. F. Roth & Cie, Lausanne, 1940. — Il y a, malheureusement, beaucoup de fautes d'impression dans les notes.

² M. Chapuis est l'arrière-petit-neveu du professeur de droit Edouard Secrétan, le frère du philosophe, qui a deux œuvres historiques dans la collection des Mémoires et documents : *l'Essai sur la féodalité*, t. XVI (1858) et le *Premier royaume de Bourgogne*. t. XXIV (1868).

Germanie, qui devinrent ainsi rois de Bourgogne, sous la forme d'une sorte d'union personnelle.

Ceux-ci n'eurent qu'un contact lointain — si l'on peut dire — avec notre pays, où ils ne vinrent presque jamais ; la querelle des investitures et leur lutte avec la papauté absorbèrent leurs forces ; leur autorité ne s'exerça guère dans ces régions, qui devinrent la proie de l'anarchie. Indépendants de fait, les seigneurs s'emparèrent des droits régaliens, dans la mesure où un voisin plus puissant qu'eux leur en laissait la liberté ; ils agirent en souverains sur leurs terres. Sur leurs domaines, ils casèrent des fidèles auxquels ils accordaient des terres à charge de service militaire ; ils constituèrent ainsi autour de leur personne des bandes armées qui entraient en guerre avec celles de leurs voisins et pillaient le pays.

C'est à grand peine que l'évêque de Lausanne put échapper à la domination des comtes de Genève ou des barons du Faucigny, ou encore aux Zähringen, tandis que les comtes de la Franche Comté menaçaient de leur côté le couvent de Romainmôtier, la plus grande des maisons religieuses du Pays de Vaud. Seul un accident, le fait que Berthold V de Zähringen mourut sans laisser d'enfant, empêcha cette famille d'installer sa puissance sur les bords du Léman. La place restait libre : les princes de la maison de Savoie en profitèrent.

L'auteur a très soigneusement étudié les documents rares de cette époque ; il les analyse avec prudence et bon sens ; dans une langue agréable, il décrit l'état politique de notre pays en ces temps troublés.

Cette œuvre de mérite a paru dans une nouvelle collection, qui a bénéficié de l'appui généreux de la Société académique : la *Bibliothèque historique vaudoise* ; elle est destinée à grouper les thèses qui seront présentées à notre Université dans le domaine de l'histoire ; c'est là qu'a paru également le travail de M. Colin Martin sur la *Règlementation bernoise des monnaies au Pays de Vaud*.

Davel¹

Après toutes les publications qui virent le jour en 1923 à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Davel, il semblait que tout avait été dit au sujet du héros vaudois.

L'excellent écrivain M. C.-F. Landry n'est pas de cet avis. Il est cependant parti de l'idée qu'une biographie de Davel n'était plus à faire et il s'est borné à parler de l'entreprise qui devait le conduire à l'échafaud. Il en décrit le caractère mystérieux et s'efforce de montrer le Major dans le milieu où il se trouva engagé ; il parle abondamment de la mentalité des magistrats et du public

¹ C.-F. LANDRY. *Jean-Daniel-Abraham Davel. Le patriote sans patrie.* (Lausanne. Editions Aujourd'hui).

lausannois. Le tout est accompagné d'un brin de poésie et de charmantes descriptions de la nature printanière.

« J'ai fait rencontrer de Crousaz à la descente de l'Escalier du Marché, dit-il, Davel l'avait rencontré plus haut. Le mouvement d'intérêt poétique me forçait à faire jaser le merle avant le délateur. »

« Et tout au long des deux heures de marche (de Cully à Lausanne), il fut attentif aux petites bêtes, aux premiers signes de fleurs, à ce que portait l'air, à cette lumière qui changeait. Il s'emplit l'âme de ces mille riens qui sont le bonheur de vivre et la plus grande bonté de Dieu... »

L'auteur n'est pas tendre à l'égard des hauts magistrats. Le contrôleur de Crousaz « était un politique, c'est-à-dire un sous-homme, habitué à toutes les lâchetés de brigue et d'intrigue... Ce que les maîtres rencontrent de plus abject et de plus terrible pour exercer leur pouvoir dans tous les grades : un enfant du pays vassal. »

Quant au Conseil des Deux-Cents, il était, dit l'auteur, « une assez plate assemblée de valets, vaniteux, querelleurs, à l'affût de ragots, petits nobles qui en récompense d'une lâcheté, avaient reçu le droit de prendre le nom d'une terre, épiciers suiffeux singeant cette noblesse crottée... gens miteux d'âme, gens vieilliss entre une tabatière et un courant d'air, gens recroquevillés, gens renfermés, gens indignes de la vie, et plus indignes encore de la liberté... ».

Dans le grand public, on disait, d'après l'auteur : « Voilà cet homme qui était bien, qui avait de l'argent, de belles années devant lui, et bêtement, pour une question de conscience... ».

On voit de quelle manière très personnelle et originale M. Landry présente le milieu dans lequel arriva un serviteur de Dieu. L'auteur nous montre de même le calme et la confiance de Davel lorsque, déjà sur l'échafaud, il va parler à la foule accourue de toutes parts.

« Alors il s'est avancé au bord de l'échafaud. On lui avait ôté les fers des mains. Il avait plié sa veste. C'était une après midi bleue. Il y avait des ramiers dans les peupliers proches et ils faisaient rou-ou-rou-ou.

» On a entendu les ramiers parce que tout le monde s'était tu. Ils n'ont compris que ce signe-là, mais ils l'ont compris d'un coup. Ça les a pris au ventre qu'un homme, à deux pas du billot, s'avance et veuille leur parler... Et lui, Davel, regardant une dernière fois vers Cully, vers ce fond du lac, vers ce Rhône qui arrive jaune, vers ces montagnes flottantes parce que c'était un beau jour, il leur dit :

« C'est ici le plus beau jour de ma vie. »

M. Landry a étudié soigneusement l'histoire de l'entreprise de Davel ; il la raconte d'une manière un peu romancée capable d'intéresser tout le monde et spécialement les nombreuses personnes qui désirent connaître le héros, mais ne lisent pas volontiers les traités historiques. E. M.